



**PRÉFETE
DU LOIRET**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 045 040 22 00001

date de dépôt : 12 janvier 2022

demandeur : CPENR DE BONNY SUR LOIRE,
représenté par Monsieur BÉSSIERE Patrick

pour : implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol

adresse terrain : Lieu-dit Plaine de la Borde, à
Bonny sur Loire (45420)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme
131 FAUBOURG BANNIER
45042 ORLEANS
Affaire suivie par :
Pascale Besnard
02 38 52 46 49
pascale.besnard@loiret.gouv.fr

**Communauté de Communes Cœur de
Loire
4 Place Georges Clémenceau
BP 70
58203 COSNES SUR LOIRE CEDEX**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 3 novembre 2023

L'adjointe au responsable du Pôle Urbanisme,

Pascale BESNARD